

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 20 février 2026 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Cozette JP, Choisy Marc, Pillon M, Pichard P, Levasseur Y, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B, Butez Ch, Letupe L, Grimal C.

Absentes: Mmes Caule Delphine, Ricquebourg Perrine

Pouvoir : Mme Lydie Blot à Mme Grimal

Secrétaire de Séance : Mme Pillon Marynes

Lecture du précédent compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le vote du CFU prévu à l'ordre du jour doit être reporté suite à un problème national sur l'application de la DGFIP .

Fonds de concours investissement Com de Com du Grand Roye

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Grand Roye a délibéré afin d'attribuer un fonds de concours investissement de 6539€ pour les travaux de couverture sur un bâtiment communal, le projet d'extension de la vidéoprotection et l'acquisition d'un four à la cantine.

Le conseil municipal valide ce fond de concours et autorise le Maire à signer la convention concernant ce fonds de concours et tous les documents s'y rapportant.

Finalisation échange chemin communal.

Ce point est reporté à une prochaine réunion car le géomètre n'est pas encore passé pour le bornage et le calcul des surfaces.

Embellissement poste transformateur

Monsieur le Maire présente aux conseillers les propositions d'embellissement proposés par TE80 sur le Thème Floral pour le Transformateur rue de neuf mines. Les conseillers choisissent à l'unanimité le projet de « Thierry Guillot Design ».

Elections tours de Garde

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour tenir le bureau de vote lors des élections municipales du 20 mars prochain.

Participation Communes de Piennes-Onvillers frais scolarisation

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le compte d'exploitation de l'année 2025 de la cantine garderie présenté par Monsieur le Maire avec un solde d'exploitation de 55 638.00 € et une quote-part incombant à la commune de Piennes de 18546.00 € (soit 1/3).

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer comme l'année précédente, la participation aux frais de gestion du RPI pour la commune de Piennes-Onvillers à 6 % du salaire chargé de la secrétaire de mairie de Rollot soit **3 536.94 €** pour l'année 2025.

Questions diverses

Feu d'artifice

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont toujours d'accord pour tirer un feu d'artifice cette année et si oui à quelle date, 13 juillet ou fête communal du mois d'août.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la date du 13 juillet.

Fin de séance 19h45